

DEPARTEMENT DU GARD - COMMUNE DE DOURBIES



**ARRETE DE CIRCULATION –RÉPARATION RÉSEAU D'EAU POTABLE
ROUTE DU VIALA - COMMUNE DE DOURBIES**

Nous, Maire de la Commune de Dourbies

Vu la loi, du 5 avril 1884 relative à l'organisation municipale,

Vu la loi 89 413 du 22 juin 1989 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code de la voirie routière et notamment le titre 4 voirie Communale,

Vu le code de la route et notamment son article L 411-1

Vu la nécessité de réaliser des travaux de réparation de la conduite d'alimentation en eau potable route du Viala,

ARRÊTE

ARTICLE 1er :

La circulation sur la route du Viala sera interdite du lundi 30 septembre 2024 au mercredi 02 octobre 2024 inclus pour des travaux réparation de la conduite d'alimentation en eau potable.

ARTICLE 2 :

Une signalétique appropriée sera mise en place pour assurer la sécurité des usagers.

AMPLIATION du présent arrêté sera affichée en mairie et adressée à :

- Madame la Sous-Préfète du Vigan
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie

En Mairie le 25 septembre 2024

Le Maire

Irène LEBEAU



Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06.01.1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la Mairie ci-dessus désignée.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les deux mois à compter de sa notification.